



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 29 janvier 2024, à 14 h.

ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 7.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Procédure relative à l'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 5.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel ou à une personne retraitée, dont la carrière et les réalisations marquent ou ont marqué de façon significative le développement de l'UQTR;

CONSIDÉRANT que le comité des distinctions honorifiques recommande au conseil d'administration les candidatures pour la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité, formulée au terme d'une réunion tenue le 9 janvier 2024, concernant les candidatures de Félix Bouvier, professeur retraité du Département des sciences de l'éducation, Lucia Ferretti, professeure retraitée du Département des sciences humaines et Carl Lacharité, professeur retraité du Département de psychologie;

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2023-2024 à :
 - Félix Bouvier, professeur retraité du Département des sciences de l'éducation;
 - Lucia Ferretti, professeure retraitée du Département des sciences humaines;
 - Carl Lacharité, professeur retraité du Département de psychologie;
2. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à la levée de celui-ci par le recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général